

L'épreuve écrite d'Histoire et Philosophie du Droit consiste en questions (4 ou 5) auxquelles les candidats doivent répondre autour d'un thème commun. En 2016, ce thème était "le droit administratif et la dualité juridictionnelle". Faisant appel à une connaissance minimale du droit français et de son histoire (l'existence de la dualité juridictionnelle depuis 1800, le développement jurisprudentiel du droit administratif), l'épreuve incitait à une réflexion sur la notion juridique d'Etat, notamment à travers une question sur la responsabilité de la puissance publique et ses rapports avec l'Etat comme personne morale. Il était aussi attendu des candidats qu'ils puissent faire mention de différents systèmes juridiques (dont celui de leur pays d'origine) pour montrer que la dualité juridictionnelle n'est pas une règle universelle, que la notion de droit administratif peut être comprise différemment selon les configurations et que l'étendue de la responsabilité de l'Etat est variable d'un ordre juridique à un autre. La citation d'auteurs aussi divers que Tocqueville, Dicey, Duguit, Hauriou, Santi Romano ou Kelsen était bienvenue dans cette discussion.

Pour se préparer les candidats sont appelés à combiner leurs connaissances juridiques (généralement en lien avec leur apprentissage national) avec une culture en histoire et philosophie du droit qui leur permettra de répondre aux questions de l'épreuve en 2017 en mobilisant les arguments et les références de leur choix.

Pour l'épreuve orale qui consiste dans un commentaire de texte, il est conseillé de réviser les "classiques" de la pensée juridique (tels qu'on les trouve, à titre d'exemple, dans le Dictionnaire des grandes oeuvres juridiques, sous la direction d'Olivier Cayla et Jean-Louis Halpérin).